

Compte rendu n° 02/2020

séance du Conseil Municipal du 04 MARS 2020

Le 04 mars 2020,

Le Conseil Municipal de la Commune de Le Sappey, dûment convoqué le 27 février 2020, s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Pierre GAL, Maire.

ETAIENT PRESENTS OU REPRESENTES : Pierre GAL, Jean-Pierre BAILLARD, Laura VIRET, Marie-Laure DESBIOLLES, Jean-Paul COUTY, Martine DUSONCHET, Alain BRUCHEZ (procuration à Jean –Paul COUTY), Jean-Michel JACQUES.

ABSENT(ES) ESCUSE(ES) : Pascale VULIN, Lionel VERNAY, Lionel LERDUNG.

DELIBERATIONS

Les délibérations suivantes sont votées à l'unanimité.

⇒ **Approbation du compte administratif 2019**

Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean Pierre BAILLARD, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2019, dressé par Monsieur Pierre GAL, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° - Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT	DEPENSES ou DEFICIT	RECETTES ou EXCEDENT
Résultats reportés 2018		222 053.31	121 935.10		121 935.10	222 053.31
Opérations de l'exercice	312 953.50	439 973.26	417 897.77	301 227.20	730 851.27	741 200.46
Totaux cumulés	312 953.50	662 026.57	539 832.87	301 227.20	852 786.37	963 253.77
Résultats reportés 2020		349 073.07	238 605.67			110 467.40

2° - Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes,

3° - Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° - Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

⇒ **Approbation du compte de gestion 2019**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion, dressé, pour l'exercice 2019, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

⇒ **Affectation des résultats 2019**

Vu les résultats 2019 de la commune de LE SAPPEY faisant apparaître un excédent de fonctionnement cumulé de 349 073.07 euros et un déficit d'investissement cumulé de 238 605.67 euros.

Le Conseil Municipal Après en avoir délibéré,
décide d'affecter les résultats comme décrit ci-dessus :

au compte 1068 : « solde d'exécution reporté (déficit investissement)» 238 605.67 €
au compte 002 : « résultat de fonctionnement reporté » 349 073.07€

⇒ **Tarifs location salle polyvalente cours d'art plastique- renouvellement**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de renouveler la convention signée avec Madame DE CALIGNON concernant la location de la salle pour les cours d'art plastique. En effet, celle-ci arrive à échéance le 01 Mars 2020.

Monsieur le Maire propose de renouveler la convention pour une durée de 3 mois et de ne pas changer les tarifs soit : 20 euros chaque mercredi et 20 euros la journée de stage à compter du 1e Mars 2020.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré

accepte de renouveler la convention comme énoncé ci-dessus.

autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

DIVERS

★ Courrier habitant du SAPPEY

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier d'un habitant du SAPPEY demandant au conseil municipal de résoudre le problème des déchets verts des particuliers.

Le conseil municipal propose qu'il prenne contact avec la communauté de commune du pays de CRUSEILLES.

★ Urbanisme

Monsieur MONNEY a déposé un permis de construire pour la création de 2 serres de maraichage sur sa parcelle.

Il demande également de pouvoir planter des arbres, faire un chemin d'accès et créer 2 bassins de biodiversité sur le corridor écologique

Le conseil municipal étudiera les projets lors du retour du permis de construire.

Fin à 21h20

Le Maire
Pierre GAL

